

Feuille de calcul pour l'assurance frais généraux

Avant que l'assurance frais généraux puisse prendre effet, le propriétaire et/ou le partenaire de l'entreprise doit :

- souscrire à l'assurance invalidité de longue durée avec le Régime des chambres de commerce;
- être un élément essentiel à la production d'un revenu par l'entreprise;
- soumettre une *Déclaration de santé* en même temps que la présente demande et recevoir l'approbation de l'assureur.

Le montant maximal de prestations payables s'élève jusqu'à 2 000 \$ par mois.

FRAIS GÉNÉRAUX ADMISSIBLES (VEUILLEZ INSCRIRE LA MOYENNE MENSUELLE DE VOS FRAIS.)

Frais de location, d'électricité et de nettoyage du bureau	\$
Salaires du personnel (Inclure les employés dont les services sont essentiels durant l'invalidité de l'assuré, y compris les cotisations de l'employeur au RPC ou à la RRQ, au régime d'assurance-emploi et aux régimes d'assurance collective. Exclure les salaires versés au personnel qui génère un revenu pour l'entreprise.)	
Frais de port et de fournitures de bureau	
Services professionnels d'un comptable externe	
Taxes professionnelles et les droits de permis	
Location-bail et amortissement du matériel, y compris l'automobile	
Impôt fonciers pour le lieu de travail	
Paiements d'amortissement ou remboursements périodiques de capital, y compris les prêts hypothécaires (Si le montant inscrit à cette ligne comprend le remboursement du capital et des intérêts, ne pas inscrire de paiement d'intérêt à la ligne suivante.)	
Intérêts hypothécaires et autres, tels que les intérêts découlant de compte en souffrances ou d'une ligne de crédit	
Contrats de location	
Honoraires et assurance responsabilité civile professionnelle	
Autres frais (veuillez les décrire brièvement)	
TOTAL	\$

Nom de l'entreprise _____ Date _____

Propriétaire _____
Nom Signature